

opposé 4.13.12.17

57 121

En contrepartie le credit Ch. 441 intitulé "Dépense Impenses" que j'ai pu racheter avec une responsabilité de 6.219.163^{fr} sera réduit de 3.283.516^{fr} et ramené à la somme de 2.935.647^{fr} (BP + BS)

M) Intitulés de fonctions aux STARS et ALPITS

Le 29 avril 1956 le Conseil Municipal a pris une délibération concernant l'interdite des frais d'élégants pour l'année 1956.

Constaté de la majoration de la valeur du point indiciaire, les instances qui ont eu MST ont payé sur les mêmes bases qu'en 1956 à savoir 20 heures

M. le Directeur des Services Départementaux du NER a fait connaître d'après ce point que les propositions des amicales vivaient sur un terrain de réajustement de la

manière:

- au 1^{er} janvier 1957: 2590
 - au 1^{er} mai 1957: 2090
 - au 1^{er} novembre 1957: 1870
 - au 1^{er} janvier 1958: 1870
- Le Conseil Municipal

M. le docteur du 30 juin 1955 portait comme encre de traitements des femmes 2000 et mille six cent.

M. le curateur de Mlle Siret de la Charité Maritime en date du 13 février 1955 considérait que Bayan a une population de 2.289 habitants et doit être classé en

1^{re} Catégorie

Considérant que Bayan bénéficie des majorations suivantes:
- 1590 comme chef lieu de canton

57 11:

opposé de

- au 1.11.1957 : 20%
 - au 1.11.1957 : 18%
 - au 1.1.1958 : 18%

- que les rendements des titres et adjoints devaient être calculés comme suit:

1) A compte du 1er trimestre 1957.

Compté et tirage : $319.000 + 319.000 \times 65 = 649.870$ par mois

Trimestre : 23.994.70 par mois du fait que 31.994.70 par mois est en fait déduit de la charité Machine. Sur grande moitié de l'indemnité était dérogé à

2) Compté 5^e adjoint.

Compté les adjoints : $139.600 + 139.600 \times 65 = 299.145$ par mois

3) A compte du 2^e trimestre 1957.

Compté et tirage : $369.000 + 369.000 \times 60 = 799.200$ par mois

dont la moitié 24.600 est dérogé à 31^e Compté.

Compté les adjoints : $141.600 + 141.600 \times 60 = 299.680$ par mois.

3) A compte du 3^e trimestre 1957.

Compté et tirage : $389.000 + 389.000 \times 58 = 512.180$ par mois

dont la moitié 25.600 est dérogé à 31^e Compté

Compté les adjoints : $155.600 + 155.600 \times 58 = 20.481$ par mois.

4) A compte du 4^e trimestre 1957.

Compté et tirage : $410.000 + 410.000 \times 58 = 53.983$ par mois

dont 26.994 par mois dérogé à 31^e Compté

Compté les adjoints : $164.000 + 164.000 \times 58 = 21.593$ par mois

- que les crédits complémentaires versés au mandatement des sommes dues pour années 1957. Avant l'adoption par l'Assemblée Générale de la C.R.

441 "Dépense Budgetaire" d'un montant de 33.586k.

04.15.57 "annuaire".

1) Bibliothèque de la C.R.

2) Bibliothèque de la C.R.

3) Bibliothèque de la C.R.

4) Bibliothèque de la C.R.

Au 31.12.1957 qui valait pour l'année 1957 par mois de la source de la

Bibliothèque en l'occurrence 31.12.1957 par mois de la source de la

samedi de chaque semaine.

Cette somme a été versée par moi à compte du 1^{er} trimestre 1957.

1122

1158